
CIN-2106 — PRATIQUES DE LA RÉALISATION

Renseignements généraux

Horaire de cours : Jeudi 12h30 à 15h20

Objectifs du cours

- Réaliser ou contribuer à la réalisation de courts métrages
- Comprendre les étapes de préproduction, de tournage et de postproduction
- Développement du sens du travail collectif que nécessite un projet cinématographique.

Contenu du cours

Pour le travail dans le cours, deux options sont possibles :

1. a) L'étudiant(e) scénarise, produit et réalise un court métrage d'une durée maximale de quinze minutes. Les projets de fiction sont préférables, mais les projets documentaires ou de nature plus expérimentale sont aussi possibles s'ils comportent des défis techniques suffisants. Les étudiants qui choisissent cette première option auront accès aux équipements de production et aux services de l'université sans frais, mais ils auront à défrayer les autres coûts de leur production (frais de lieux de tournage, décors, accessoires, etc.)
2. b) L'étudiant(e) qui ne réalise pas de film doit participer à au moins deux projets de tournage, à l'un ou l'autre des postes suivants : assistant-réalisateur, scripte, directeur photo, éclairagiste, machiniste, preneur de son, perchiste, directeur artistique, monteur image, monteur son.

Vu que les projets seront tournés à équipe réduite, il est possible de cumuler plusieurs postes, ainsi que d'occuper des postes différents sur des projets différents.

Les étudiant(e)s qui réalisent un court métrage peuvent aussi travailler à la technique sur d'autres productions.

Mode d'évaluation

Pour les étudiant(e)s ayant choisi l'option A, leur projet sera évalué pour ses mérites artistiques, ainsi que l'efficacité des choix techniques à la lumière du propos et du contenu artistique du projet.

Les étudiant(e)s ayant choisi l'option B seront évalués sur la qualité de leur contribution (artistique, technique et/ou logistique) aux différents projets auxquels ils auront participé.

En fin de session, chaque étudiant sera convoqué à une rencontre d'une quinzaine de minutes avec l'enseignant. Il ou elle pourra alors défendre ses choix ou sa contribution dans un ou plusieurs projets.

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

| | | | |
|--------------------|-------------|-----------|------------|
| Excellent : | A+ = 94-100 | A = 89-93 | A- = 85-88 |
| Très bon : | B+ = 82-84 | B = 78-81 | B- = 75-77 |
| Bon : | C+ = 72-74 | C = 68-71 | C- = 65-67 |

| | | |
|----------------------|------------|-----------|
| Passable : | D+ = 61-64 | D = 55-60 |
| Insuffisant : | E = 0-54 | |